

# Etat des risques et pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués

! Attention ... s'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner l'immeuble, ne sont pas mentionnés par cet état.

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être en annexe d'un contrat de vente ou de location d'un immeuble.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n° 2006-45-1 du 14 FEVRIER 2006 mis à jour le 7 JUIN 2012  
 Adresse de l'immeuble code postal ou Insee commune  
 35, RUE BERZELIUS / 75 017 PARIS  
 Cadastre : Section 1704 DG 53

## Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels (PPRN)

- L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR N
 

	prescrit	anticipé		approuvé	X		1 oui	non	X
						date		15/07/2003	

<sup>1</sup> Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :  
 inondations X autres
- > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN
 

							2 oui	non	
							oui	non	*

<sup>2</sup> Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés
- L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PPR N
 

				approuvé	X		1 oui	non	X
						date		19/03/1991	

<sup>1</sup> Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :  
 inondations autres CARRIERES
- > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN
 

							2 oui	non	X
							oui	non	

<sup>2</sup> Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés
- L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PPR N
 

				approuvé	X		1 oui	X	non
						date		25/02/1977	

<sup>1</sup> Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :  
 inondations autres GYPSE ANTELUDIEN
- > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN
 

							2 oui	non	X
							oui	non	

<sup>2</sup> Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés

## Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)

- > L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR M
 

				approuvé			3 oui	non	X
						date			

<sup>3</sup> Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :  
 mouvement de terrain autres
- > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM
 

							4 oui	non	
							oui	non	

<sup>4</sup> Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés

## Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

- > L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPR T prescrit et non encore approuvé
 

							5 oui	non	X
--	--	--	--	--	--	--	-------	-----	---

<sup>5</sup> Si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :  
 effet toxique effet thermique effet de surpression
- > L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR T approuvé
 

							oui	non	X
--	--	--	--	--	--	--	-----	-----	---
- > L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement
 

							oui	non	
--	--	--	--	--	--	--	-----	-----	--
- > L'immeuble est situé en zone de prescription
 

							6 oui	non	
--	--	--	--	--	--	--	-------	-----	--
- <sup>6</sup> Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés
 

							oui	non	
--	--	--	--	--	--	--	-----	-----	--
- <sup>6</sup> Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location.
 

							oui	non	
--	--	--	--	--	--	--	-----	-----	--

**Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire**

> L'immeuble se situe dans une commune de sismicité classée en  
zone 1  zone 2 zone 3 zone 4 zone 5  
très faible faible modérée moyenne forte

**Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon**

> L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3 oui non

**Information relative à la pollution de sols**

> Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS) oui non

**Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe N/M/T\***  
\* catastrophe naturelle minière ou technologique

> L'information est mentionnée dans l'acte de vente oui non  \*

**Documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte**

Arrêté Préfectoral 2006-45-1 du 14/02/2006 mises à jour et annexes consultable sur :  
[www.bloy-geometre-expert.fr/ppr/75/75-arrete2013.pdf](http://www.bloy-geometre-expert.fr/ppr/75/75-arrete2013.pdf)

Dossier : 2018BB766C

vendeur / bailleur

date / lieu

acquéreur / locataire

Paris le 17/12/2018



information sur les risques naturels, miniers ou technologiques, la sismicité, le potentiel radon, les pollutions de sols,  
pour en savoir plus... consultez le site Internet :  
[www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)

# **AVERTISSEMENT**

Certains champs ne peuvent être remplis que par le vendeur ou le bailleur. Ces champs correspondent aux astérisques placés en marge droite.

- Concernant les prescriptions de travaux, l'information dépend d'éléments non connus concernant l'immeuble (altitude des planchers, destination, ...).
- Concernant la réalisation des travaux prescrits, il revient au propriétaire ou au syndic de copropriété d'y apporter réponse.

Cabinet Pierre Bloy